



Conseil Municipal de MÉRIFONS du 24 mars 2025

Présents :

Maire président de séance : Sophie Costeau,

Conseillers : Florence Donnadiou, David Mestre, Pierre Ollier, Benoît Bertrand et Jean-Luc Exposito (visio conférence) secrétaire de séance.

Absent excusé : Michèle Viala

Début de la séance 18h40

Compte tenu de l'actualité, un point est rajouté à l'ordre du jour initial (en gras dans l'ordre du jour).

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 10 mars 2025.
2. Travaux Chapelle, présentation du rapport d'analyse de l'architecte et délibérations sur :
 - Choix des prestataires
 - Décision concernant la tranche optionnelle
3. **Reprise de la délibération du conseil du 22 janvier 2024 concernant la facturation de l'eau brute**
4. Questions et sujets divers

1 Validation du compte rendu de la précédente réunion du conseil

A l'unanimité du conseil, le compte rendu de la réunion du 10 mars est validé.

2 Travaux Chapelle, présentation du rapport d'analyse de l'architecte et délibérations :

- Choix des prestataires
- **Décision concernant la tranche optionnelle**

Le maire présente au conseil l'analyse des offres des différentes sociétés qui ont répondu à l'appel d'offre.

Elle rappelle que ce dossier ne doit pas être communiqué aux entreprises.

A la suite de la notation de l'architecte (valeur technique et prix), des discussions et explications, **le conseil à l'unanimité se conforme à l'appréciation de l'architecte et délibère favorablement pour lancer la tranche optionnelle et confier les travaux :**

- Lot 1 organisation du chantier et toiture : MUZZAROC pour 86262,26 € HT
- Lot 2 ferme, élévations extérieures : MUZZAROC pour 27241,50 € HT
- Lot 2 optionnel, élévations intérieures : MUZZAROC pour 8745,00 € HT
- Lot 3 ouvertures : MAXIME DIGA pour 5760,00 € HT

Soit un montant total HT de travaux : 129312,76 € HT

Un courrier sera envoyé aux entreprises qui n'ont pas été retenues via la plate forme dématérialisée. La notification aux titulaires ne pourra intervenir que 10 jours plus tard.

Par ailleurs le maire signale au conseil que pour ce chantier qui fait intervenir plusieurs entreprises, un Coordonateur de Sécurité a du être retenu pour un montant de 1304,00 € HT (LM coordination)

5. Reprise de la délibération du conseil du 22 janvier 2024 concernant la facturation de l'eau brute

Pour absorber les augmentations du prix de l'électricité, le conseil du 22 janvier 2024 a délibéré pour porter le tarif de base au niveau de l'ASA d'Octon, assorti d'un prix évolutif afin d'inciter à une diminution de la consommation soit :

- ✓ Particuliers, abonnement 60 € et consommation 0,13 € TTC le m3 jusqu'à 600 m3 et 0,15 € TTC le m3 au-delà.
- ✓ Agriculteurs, abonnement **96 € TTC l'hectare** et consommation 0,13 € TTC le m3.

Pour les agriculteurs la délibération envoyée à la préfecture ne reprenait pas **96 € l'hectare**.

Le conseil délibère favorablement pour corriger cette erreur.

3 Questions et sujets divers

✓ Financement des investissements pour 2025

Comme convenu au dernier conseil, le maire rend compte de la rencontre qu'elle a eu avec Emmanuel Massard, Inspecteur des Finances Publiques et conseiller aux décideurs locaux pour les communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault.

Ce dernier a souligné la bonne santé financière de la commune et indique qu'elle peut emprunter sans problème pour ses besoins d'investissement.

Par ailleurs après consultation du responsable du service comptabilité-finances de la CCC, le maire va prendre contact avec les banques pour évaluer les conditions pour obtenir un prêt à long ou court terme, ligne de trésorerie...

Fin de la séance à 20h00